

LE DÉNOMBREMENT  
DES  
SECTES MOHAMÉTANES

---

I

Il n'est pas rare, en étudiant les littératures religieuses, de constater que certaines doctrines courantes au sein de telle confession ne sont autre chose que de *fausses interprétations* d'un texte ancien, provenant d'une erreur involontaire. Dans le cours des siècles, la fausse interprétation acquiert une autorité incontestée, à tel point qu'elle réussit à étouffer le sens vrai et originel, même dans les milieux scientifiques, et que plus tard elle provoque jusqu'à des corrections du texte véritable de la part de gens qui, sans se douter de ce qu'ils font, s'efforcent de le mettre d'accord avec les tendances auxquelles l'erreur primitive doit déjà son origine. C'est ici justement que la critique philologique doit intervenir pour diriger l'exégèse.

Les lecteurs familiers avec l'histoire de l'exégèse et avec la pratique des textes religieux n'ont plus besoin qu'on leur démontre une fois de plus cette observation si souvent vérifiée par des exemples. Je voudrais en faire ici l'application à un texte, peu important, il est vrai, de l'ancienne tradition mohamétane, qui a été mal interprété de très bonne heure parmi les théologiens de l'Islam et dont le sens erroné est souvent invoqué dans notre littérature européenne. J'entends la fable des 70 sectes juives, 71 sectes chrétiennes et 72 sectes mohamétanes, dont Moḥammed aurait parlé, suivant la tradition, dans un ḥadīth. Les nombres varient, car on trouve aussi la série 71, 72 et 73.

« Superstitio Mahometana est in LXXII principales sectas divisa, quarum una sola in Paradisum dux est, reliquae vero in inferos » ; cette citation se trouve déjà chez Martinus Crusius, au xvi<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. Mais il n'éprouve pas encore le besoin de joindre à son récit une explication aussi profonde que celle donnée par le voyageur bien connu, Palgrave, à propos des 72 sectes attribuées au christianisme : « Peut-être, dit celui-ci, le Prophète dénué de connaissances historiques avait-il entendu parler des 72 disciples de Notre Seigneur <sup>2</sup>. » Ce parallélisme, que la tradition établit entre les trois religions monothéistes, se rattache vraiment à un texte des écritures mohamétanes <sup>3</sup>. Dès le III<sup>e</sup> siècle, comme nous le verrons, cette interprétation du texte est déjà accréditée parmi les connaisseurs de la tradition. On la trouve dans les recueils de traditions canoniques d'Abû Dâwûd <sup>4</sup>, d'Al-Dârimî <sup>5</sup>, d'Al-Tirmidî <sup>6</sup> et d'Ibn Mâga <sup>7</sup>. Al-Dârimî (mort en 255 de l'hégire) fait dire à Moḥammed : « N'est-ce pas ? ceux qui avant vous furent possesseurs d'écrits (*ahl al-kitâb*) se scindèrent selon 72 doctrines (*millat* ; avec la variante *firkat* ; les deux termes sont aussi chez Abû Dâwûd et chez Al-Tirmidî) et en vérité cette communauté-ci (c'est-à-dire la mohamétane) se divisera un jour en 73, dont 72 iront en enfer et une seule en paradis. » Rien ne spécifie que par ces « possesseurs d'écrits » il faille entendre ici les Juifs et les Chrétiens ou bien les adeptes des deux religions ensemble. Ibn Mâga (mort en 283 de l'hégire) rapporte trois versions du dire du Prophète : dans l'une ce sont les Juifs seuls (*Banû Isrâ'il*) qui, avec leurs 71 *firkat*, sont opposés à la future division de l'Islam en 72 sectes et les Chrétiens ne sont même pas nommés ; dans une autre, par opposition à 73 sectes de l'Islam, les Juifs sont mentionnés

1) *Turcograeciae libri octo*, Bâle, 1587, p. 66.

2) *Reise in Arabien* (trad. allemande), Leipzig, 1867, II, p. 22.

3) Cf. Steinschneider dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, IV, p. 157.

4) Éd. du Caire, 1280, II, p. 168.

5) *Sunan*, éd. Cawnpore, 1293, p. 335.

6) Éd. du Caire, 1292, II, p. 107.

7) Éd. Dehli, 1282, II, p. 296.

avec 71 et les Chrétiens avec 72 sectes, dont une seule chaque fois arrivera au paradis, tandis que le reste est destiné à l'enfer ; dans a trois ième version, enfin, les 71 sectes juives sont seules opposées aux 73 mohamétanes <sup>1</sup>. Ce ḥadīth qui, avec de très légères variantes, s'est bientôt répandu généralement <sup>2</sup>, est la base de l'histoire de la religion et des sectes dans la littérature mohamétane. Près d'un siècle avant Al-Shahrastāni (mort en 528 de l'hégire), dont le dénombrement des sectes et des doctrines au sein de l'Islam, fondé sur ce ḥadīth (éd. Cureton, Londres, 1846, 2 voll.), est le plus connu et a été rendu accessible même aux non-arabisants par la traduction allemande de Haarbrücker, dès l'an 427 de l'hégire, Abū Mansūr 'Abd al-Kāhir b. Tāhir al-Tamīmī a déjà basé son énumération des sectes de l'Islam sur la même tradition <sup>3</sup>. Par la suite elle a été universellement admise comme le point de départ de l'étude de l'histoire religieuse intérieure de l'Islam <sup>4</sup>. Un autre fait qui prouve encore à quel point elle fut généralement répandue, c'est qu'elle a pénétré jusque dans les récits populaires. Dans le conte de *Sindbad*, des *Mille et une Nuits*,

1) Voyez aussi *Al-'Iḥd al-farīd*, I, p. 267.

2) Les différentes versions sont le plus abondamment reproduites dans le traité du polygraphe Al-Sujūṭī sur le nombre sept dans le ḥadīth (ms. de la Bibliothèque universitaire de Leipzig, D. C., n° 357). Il faut encore signaler celle qui est rapportée dans le *Mafūṭīh al-ḡejb* (VIII, p. 145) de Fachr al-dīn al-Rāzī : Le Prophète aurait dit à Ibn Mas'ūd : Ne sais-tu pas que les Banū Isrā'il étaient divisés en 70 sectes (*firḳat*), toutes destinées à l'enfer à l'exception de trois : une qui a cru en Jésus et qui est venue à son secours pour combattre les ennemis de Dieu, jusqu'à ce que ses adeptes fussent eux-mêmes mis à mort ; une seconde qui n'avait pas assez de puissance pour faire la guerre et qui dut par conséquent se contenter de recommander ce qui était digne d'éloges et empêcher ce qui était condamnable (*amarū bil-ma'rūf wa nahaw 'an al-munkar*) ; et une troisième qui ne pouvait faire ni l'un ni l'autre et dont les adeptes s'enveloppaient dans des manteaux de laine et se retirèrent dans les déserts et dans des solitudes. C'est à cela que se rapportent les paroles du Ḳoran (sur. LVII, 27).

3) Ahlwardt, *Verzeichniss der arabischen Handschriften* (de la Bibl. royale de Berlin), II, p. 681.

4) Voyez, par exemple, Al-Gazālī, *Munḳid* (*Journal asiatique*, 1877, I, p. 10) ; Schmölders, *Essai sur les écoles philosophiques chez les Arabes*, p. 17.

l'Indien raconte à Sindbad que dans son pays il y a des *Shâkirijja* et des *Barâhima* et que les Juifs se divisent en 72 sectes (*firkâ*)<sup>1</sup>.

## II

En dépit de l'autorité qu'elles ont acquise en se propageant dans toute la littérature théologique de l'Islam, les paroles que nous examinons ici n'en sont pas moins de celles qui rentrent dans la catégorie des textes religieux que nous signalions en commençant. Dans un mémoire, publié il y a bien des années, en 1874, sur la littérature des controverses entre Shiites et Sunnites, nous avons déjà essayé d'attirer l'attention sur le fait que le hadîth relatif au nombre des *firkâ* (sectes religieuses) provient d'une interprétation erronée d'une parole qui visait originairement tout autre chose et que cette mauvaise interprétation d'un ancien texte a fini par en altérer la forme primitive<sup>2</sup>. Comme on n'a guère tenu compte de nos observations, il ne sera pas superflu de revenir à la charge avec de nouveaux arguments.

Et tout d'abord il ne faut pas perdre de vue que certains mohamétans réfléchis ont eux-mêmes éprouvé des doutes sur l'authenticité de la tradition des *firkâ*, telle qu'elle est consignée dans les recueils sunnites. On peut citer à ce propos le célèbre théologien mohamétan Fachr al-din al-Râzi (mort en 606 de l'hégire) dans son Commentaire sur le Koran (sur. XXI, 93) : « L'authenticité de cette tradition, dit-il, a été attaquée et l'on a fait observer que si par les 72 sectes il faut entendre autant de divergences sur les dogmes fondamentaux des religions, il n'y en a pas une pareille quantité; que si, au contraire, il s'agit d'enseignements secondaires (dérivés de ces doctrines fondamentales, *al-jurû'*), il y en a plus du double. D'ailleurs on trouve aussi des

1) *Mille et une Nuits*, éd. de Boulaq, 1279, III, p. 9 (571<sup>e</sup> Nuit).

2) *Beiträge zur Literaturgeschichte der Sî'a und der sunnitischen Polemik* (Vienne, 1874), p. 9 (*Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe d. k. Akademie der Wissenschaften*, t. LXXVIII, p. 445).

versions qui rapportent le contraire du texte généralement admis : toutes (les sectes) obtiendront la béatitude ; une seule ira en enfer <sup>1</sup>. »

Quelle est maintenant la forme originelle du *ḥadīth* et quelle est l'explication primitive, juste, du texte authentique, corrompu par la suite ? C'est ce que nous apprend la version qui se lit dans les deux recueils de *Bochārt* et de *Muslim*. Dans le premier il y a : *Al-īmanu biḍ'ū wa sittūna* <sup>2</sup> *shu'batan wal-ḥajd'ū shu'batun min-al-īmānī*, c'est-à-dire : la foi a soixante et quelques rameaux et la pudeur est un rameau de la foi <sup>3</sup>. Dans le second le texte offre déjà plus de développements : « La foi, y lisons-nous, a soixante-dix et quelques (ou aussi : soixante et quelques) rameaux — dont le plus éminent est (la croyance) qu'il n'y a point de dieu en dehors d'Allāh et dont le plus profond est l'enlèvement, hors du chemin, de ce qui est nuisible <sup>4</sup> — et la pudeur est un rameau de la foi <sup>5</sup>. » Ainsi ce ne sont pas des *sectes* dont on établit le compte pour l'Islam, mais celui-ci est comparé à un tronc d'arbre dont partent, comme autant de rameaux, des doctrines et et des préceptes. Le tout ensemble constitue l'Islam complet. Chacune de ces doctrines, chacun de ces préceptes en particulier, est une *shu'bat*, un rameau de la religion. De même qu'ici le langage religieux connaît des *shu'ab al-īmān*, ailleurs les défaillances de la piété sont qualifiées de « ramifications de l'impiété (*shu'bat min-al-kufr*). L'hypocrisie, par exemple, est désignée en ces termes <sup>6</sup> ; l'expression *shu'bat*, pl. *shu'ab*, se retrouve d'ailleurs avec le même sens dans des figures de langage analogues, appliquées à des phénomènes d'un tout autre domaine. Le poète Abū 'l-'Aṭḥijja loue le khalife Hārūn al-Rashīd de ce qu'il descend des Abassides, d'où partent les « rameaux de la bienfai-

1) *Mafdtīh al-jejb*, VI, p. 193.

2) Une variante porte : *biḍ'ū wa sab'ūna*, c'est-à-dire quelques-uns et soixante-dix.

3) *Recueil des traditions musulmanes*, éd. Lud. Krehl, I, p. 2.

4) *Afḍaluhā lā illāha illā-llāhu wa-adnāhā imdātatu-l-alā 'ani-t-tarīqī*.

5) *Saḥīḥ Muslim*, éd. du Caire, 1287, I, p. 126. Le même texte aussi chez *Al-Nasā'ī Sunan*, II, p. 208 (Shahdra, 1282).

6) *Al-Bejdāwī*, sur *Sur. cviii*, 7 (éd. Fleischer, II, p. 419, 3).

sance » (*shu'ab al-ihsân*)<sup>1</sup>. Un autre ḥadīth est ainsi conçu : « Quiconque meurt sans avoir pris part à une guerre contre les infidèles ou sans avoir tout au moins désiré en son cœur de prendre part à une guerre de ce genre, meurt dans une sorte d'équivoque (par rapport à la sincérité de sa foi)<sup>2</sup>. » Et ailleurs : « Celui qui cherche dans les astres une connaissance quelconque s'est approprié une sorte (littéralement : un rameau) de magie<sup>3</sup>. » Dans une autre tradition il y a une énumération des *shu'ab aṣ-ṣabr*, c'est-à-dire des diverses manifestations de l'endurance<sup>4</sup>.

Voilà en quel sens il est parlé de soixante-dix et quelques *shu'ab al-īmān*. Dans une version parallèle de la même tradition, rapportée par Al-Tirmidī<sup>5</sup>, au lieu de *shu'ab* il y a le mot *bāb*, c'est-à-dire porte, partie, genre. La même forme de ce texte est citée par Al-Gazālī<sup>6</sup>.

Le ḥadīth ne dénote aucune tentative d'énumération de l'ensemble des *shu'ab al-īmān*; le nombre cité ne l'est évidemment que dans un sens hyperbolique, sans que l'auteur songe un instant à le justifier par un dénombrement détaillé. Or, c'est là ce que la théologie ultérieure a voulu compléter en essayant d'identifier chacun des « rameaux de la foi ». Le *Ḳoran*, disent-ils, contient au complet les *shu'ab al-īmān*, ainsi que les 315 préceptes (*sharā'i*) de l'islam<sup>7</sup>. Les Mohamétans ont fait à l'égard des *shu'ab* ce que les Juifs ont fait pour leurs 613 *mišwóth*. Le traité le plus célèbre de cette littérature particulière est celui d'Abū Bekr Aḥmed al-Bejhaḳī (mort en 458 de l'hégire), lequel a été développé par Abū Maḥmūd al-Makdisī (mort en 765 de l'hégire). Un autographe de l'auteur de cette dernière rédac-

1) *Aḡānī*, III, p. 363, 3.

2) Abū Dāwūd, I, p. 224.

3) *Ibid.*, II, p. 102, au bas.

4) Al-Dābābī, *Mizān al-ī'tidāl* (Lucknow, 1301), I, p. 368, s. v. : *Suleyman b. al-Ḥakam*.

5) *Sunan*, II, p. 102.

6) *Iḥjā' ulūm al-dīn* (Le Caire, 1282), I, p. 111.

7) Al-Sujūṭī, *Itkān fī 'ulūm al-Ḳur'ān* (Le Caire, 1276), II, p. 151. Sur le dénombrement des préceptes mohamétans, voir mes observations dans la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands*, 1889, p. 78.

tion se trouve dans la riche collection de manuscrits de M. le comte de Landberg<sup>1</sup>.

### III

Le *ḥadīth* sur les « rameaux de la foi » est devenu ainsi, par suite d'une fausse interprétation, le *ḥadīth* des « sectes de l'Islam ». La méconnaissance de la véritable signification du terme « *shu'ab* » a permis de lui substituer facilement l'expression synonyme *firkat* (pl. *firkat*) et dès lors il était tout naturel de songer à des « sectes de l'Islam ». Avec le temps on a remplacé cette expression elle-même par le mot *millat* (pl. *milal*) qui désigne d'une façon encore plus claire la « secte ». Une fois ce changement opéré, le développement ultérieur de la tradition s'ensuivait aisément ; on compara le nombre des sectes de l'Islam avec celui des *firkat* d'autres confessions religieuses. Quelques recueils, par exemple ceux de Al-Nasá'ī et de Al-Tirmidī et peut-être encore d'autres, contiennent les deux formes de la tradition, l'ancienne et celle qui est issue de la mauvaise interprétation de la première. Cela provient de la nature éclectique de ces recueils. Au III<sup>e</sup> siècle les deux versions existaient concurremment et toutes deux ont été recueillies sans distinction. Mais il est incontestable que la forme la plus récente s'est beaucoup plus répandue, non seulement dans le monde littéraire, mais même dans les écrits populaires. A son tour elle a donné naissance à de nouvelles ramifications. A côté de la version générale qui présente une statistique des sectes des trois religions monothéistes, il y a des variantes qui ont servi de points d'attache à des *ḥadīth* polémiques dirigés contre des sectes proscrites au sein de l'Islam lui-même. Déjà dans une dissertation antérieure j'ai signalé un passage qui rentre dans cette catégorie et où l'on fait tancer les Shiites par Ali en personne, la principale autorité de leur confession : « Ce peuple, lui fait-on dire en parlant du peuple

1) Voir son mémoire intitulé : *Dr K. U. Nylander's Specimenschrift kritisch beleuchtet* (Leyde, 1892), p. 17.

mohamétan, ce peuple se divisera en 73 sectes (*firkat*), dont la pire est celle qui fonde sa confession sur l'amour pour nous et qui, en agissant de la sorte, viole notre commandement » (*sharruhá man jantahilu hubbaná wa-jufárikú amraná*). On se représente aisément avec quel empressement les Sunnites ont fait usage de cette arme apocryphe dans la polémique contre leurs adversaires hérétiques.

La tradition relative aux sectes a donné naissance encore à un autre *hadith*, dirigé cette fois contre la tendance spéculative qui prévalut dès le II<sup>e</sup> siècle dans la jurisprudence mohamétane et qui était repoussée avec horreur par les traditionnistes conservateurs<sup>1</sup>. On considère généralement comme la principale autorité de cette école Abù Hanífa. L'auteur de toute une série de dires traditionnels, Suwejd b. Sa'íd, originaire d'Anbâr, établi à Médine, mort en 240 à l'âge de cent ans et qui, dans sa jeunesse, avait encore entendu Málík ibn Anas en sorte que, malgré beaucoup d'assertions douteuses, il est encore admis comme autorité par Muslim, mit en circulation la parole suivante du Prophète : « Cette communauté se scindera en soixante-dix et quelques sectes (*firkat*); la pire est celle des gens qui avec des opinions arbitraires établissent des analogies et qui présentent comme permis (ce qui est défendu) (*sharruhá firkatan kaumun jaktsúna-r-ra'ja jastahillúna*)<sup>2</sup>. Le fait que le Prophète s'attaque à une méthode qui ne prévalut dans l'École qu'au II<sup>e</sup> siècle, ne saurait avoir choqué de pieux mohamétans<sup>3</sup>. En sa qualité de prophète, en effet, il a prévu le développement théologique de l'Islam, grâce à la même omniscience qui lui dévoilait les destinées politiques du peuple fidèle. Il y a une foule de sentences où il parle des Shiïtes, des Chârigites etc., comme le ferait un de leurs contemporains. Un *hadith* dont nous avons des variantes à la douzaine dit : « Les Kadarites sont les Magûs de cette communauté. » A propos de la tendance murgitique, on lui fait dire :

1) Voir de plus amples détails dans mes *Zâhirites*, p. 7 sqq., 103 sqq.

2) *Mizân al-i'tidâl*, I, p. 391.

3) *Muhammedanische Studien*, II, p. 149.

« Chaque confession religieuse a ses juifs ; les juifs de cette confession (c'est-à-dire de la confession mohamétane sont les Murgites (*likulli ummatin Jahūd wajahūd hādihī-l-ummati al-murǧi'a*)<sup>1</sup>. Ainsi la tradition relative aux *firḳat* pouvait facilement servir de point d'attache à divers jugements sur certaines tendances ou certaines doctrines.

Buda-Pesth.

D<sup>r</sup> I. GOLDZIEH.

1) *Mizan al-i'tiddl*, I, p. 379.

---